

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



26076165

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

04 JUIN 2026

QUERANTINION
Greffe

N° d'entreprise : **0435 641 549**

Nom

(en entier) : **ABR ARCHITECTURE - Urbanisme**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue des Combattants 92 à 1470 Genappe**

Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur

Il s'est tenu ce jour, à dix-huit heures, au siège de la société, l'assemblée générale des actionnaires de la société.

BUREAU

La séance est ouverte sous la présidence de Quentin Defalque, administrateur d'ABR ARCHITECTURE - Urbanisme.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Il résulte de la liste ci-joint que sont présents ou représentés tous les actionnaires, possédant ensemble la totalité des actions.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau et est annexée au présent procès-verbal. Les administrateurs sont présents pour répondre aux questions qui leur seraient posées.

EXPOSE DU PRESIDENT

Le président expose que :

1. La présente Assemblée a pour ordre du jour :

1° Nomination d'un administrateur.

2. Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est habilitée à délibérer sans qu'il doive être justifié de l'envoi des convocations à la présente Assemblée.

3. Les actionnaires se sont conformés aux articles des statuts qui règlent l'admission et la représentation des actionnaires à l'assemblée générale.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Tous les faits exposés par le président sont vérifiés par le bureau et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets présentés à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

1° Mr Germain Lamotte, n° national 92.07.23-329.89, domicilié Rue Warichet 8 à 1435 Mont-Saint-Guibert.

Il est nommé administrateurs pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Aucun autre point n'étant soulevé, le président lève la séance à 20 heures.

les membres du bureau et les actionnaires ont signé.

Le Président,

Quentin Defalque, représentant ABR ARCHITECTURE-Urbanisme

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)